Ancien client veut porter plainte contre moi (ancien employé)

Par hugohugo06

Bonjour,

Je travaillais dans une agence web jusqu'au 15 Janvier et celle-ci m'a licencié pour motif économique (l'agence a fait une liquidation judiciaire). Aujourd'hui, un ancien client de cette entreprise pour qui je faisais son site internet en tant que salarié à l'époque, m'appel pour me dire qu'il va porter plainte contre l'entreprise pour laquelle je travaillais ainsi que contre moi car sois disant je n'aurais pas effectué les modifications qu'il avait demandé (ce qui est faut mais pas prouvable).

Il aurait en sa possession les échanges qu'on faisait par mail où il demandait ces fameuses modifications.

Aujourd'hui son site n'est plus en ligne pour je ne sais quelle raison, et ce n'est plus mon problème car je ne travaille plus dans cette entreprise mais je voudrais savoir si il peut réellement porter plainte contre moi et si je risque quelque chose ou pas. Je rappel que j'étais salarié au sein de cette agence web qui a fait faillite, et que je travaillais sur son site internet dans ce cadre là.

Merci d'avance pour vos réponses, Hugo.

Par osram

Bonjour,

Vous avez à faire à un "charlot". Non seulement la plainte ne serait pas recevable, mais en plus en tant que salarié, vous n'êtes pas concerné.

L'entreprise étant en liquidation, il doit produire sa créance (s'ile en a une) auprès du mandataire.

Ne répondez même pas et bloquez ses appels.

Rien ne peut vous arriver, domez tranquille.